

AJOUTER DES PIÈCES JOINTES

Domicile

Demandeurs

Mise à jour : 17/08/2026



Objectif : Ajouter des pièces jointes dans le dossier de la personne accompagnée

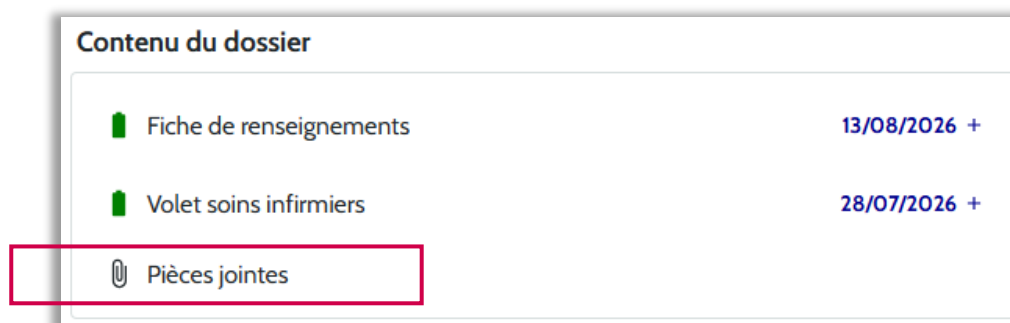


Prérequis : Disposer du profil « Accompagnant administratif et social » OU « Accompagnant paramédical/médical »

LES ÉTAPES

1 Accéder au volet « Pièces jointes »

Dans le « Contenu du dossier » situé à droite, vous pouvez accéder au volet contenant les pièces jointes. Cliquer dessus.



2 Ajouter un document

Cliquer sur le bouton bleu « ajouter un document » en haut du dossier. Une fenêtre va s'ouvrir pour compléter des informations sur le document à ajouter.



- Renseigner la **date du document**, la **catégorie du document**, le **nom du document**. Cliquer ensuite sur « **Choisir un fichier** » pour ajouter le document souhaité.
- Une fois le document chargé, cliquer sur le bouton bleu en bas de la fenêtre « **Ajouter** ».

Ajouter une pièce jointe


Attention, pour des raisons de confidentialité, il est préférable de ne pas indiquer les informations nominatives de la personne concernée par le dossier dans le nom de la pièce jointe.

Pour des raisons techniques et de sécurité, les pièces jointes sont limitées par les contraintes suivantes :

- Le nom des fichiers (extension comprise) ne doit pas dépasser **50 caractères**.
- Deux fichiers ne peuvent pas avoir le même nom.
- Les types de fichiers autorisés sont : **.txt, .docx, .doc, .jpg, .gif, .png, .pdf, .xls, .xlsx, .jpeg, .mht**.
- La taille maximale des fichiers est de **5 Mo**.
- Le nombre maximum de pièces jointes pour un dossier est **15**.

* Document daté du

JJ / MM / AAAA

Format attendu : JJ/MM/AAAA

* Catégorie de document

Sélectionner une catégorie

* Sélectionner le document

Choisir un fichier

Formats supportés : .txt, .docx, .doc, .jpg, .gif, .png, .pdf, .xls, .xlsx, .jpeg, .mht. Taille maximale : 5 Mo.

* Nom du document

50 caractères maximum 0/50

Ajouter

Annuler

*Vous avez la possibilité d'ajouter deux types de pièces jointes : **des pièces jointes médicales et des pièces jointes non médicales**.*

Selon la nature des pièces jointes, l'accès à certains documents peut être restreint pour certains intervenants du dossier.

Pièces jointes non médicales

Les pièces jointes non médicales sont visibles par l'ensemble des intervenants ayant accès au dossier. Veuillez à ne pas ajouter de document de nature médicale dans cette partie.

Pièces jointes médicales

Les pièces jointes médicales sont visibles uniquement par les professionnels habilités à consulter les informations médicales et ayant accès au dossier.

Seule la version "papier" de la prescription de soins infirmiers éventuellement ajoutée au dossier est visible par l'ensemble des intervenants ayant accès au dossier.

- Dans le volet infirmier, vous avez la possibilité d'ajouter une ordonnance directement.

Volet soins infirmiers

1000 caractères maximum

Joindre le(s) ordonnance(s)

Ajouter un document

- Dans la complétion du volet « Fiche de renseignements », on vous invitera à ajouter certaines pièces jointes (l'attestation APA, la notification de la MDPH, et l'attestation de la PCH) qui s'accumuleront dans le volet des pièces jointes.

La personne bénéficie-t-elle d'une aide financière de soutien à l'autonomie ?

Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

☒ Oui ☐ Non ☐ Demande en cours

Veuillez ajouter l'attestation APA dans le volet "Pièces jointes" du dossier.

Besoin d'aide ?



Contactez le support régional en cliquant ici →

Assistance